



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 19 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'agent d'accueil auprès de la Direction Relations avec les Usagers

**Actualisation de la liste des emplois permanents
Création d'un poste d'agent d'accueil auprès de la
Direction Relations avec les Usagers**

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	22/06/2018	Favorable unanime (1 abstention)

I - Contexte

Depuis la réforme d'avril 2017, seules 5 communes de la CAGB sont équipées de dispositifs de recueil des données (DR) et sont en mesure de délivrer les cartes nationales d'identité et les passeports. Ces dispositifs, 11 au total sur le territoire de la CAGB, sont fortement sollicités.

La Ville de Besançon, qui possède 7 des 11 DR, a choisi d'en localiser un à la Maison des Services Au Public (MSAP), à Planoise, afin de faciliter l'accès pour la population et renforcer l'offre partenariale.

Pour des raisons de centralité, d'amplitude d'ouverture, de facilité d'accès et de volume d'activité, la Ville de Besançon est particulièrement concernée par la forte demande des usagers. Déjà, dès la mise en place de la réforme, la Ville de Besançon avait décidé de créer un poste supplémentaire dédié à cette mission, accompagné d'un renfort supplémentaire temporaire, régulièrement reconduit depuis. Un agent était présent à la MSAP afin d'assurer les missions relevant de la DRU.

Il s'avère qu'un agent seul n'est pas en mesure d'assurer la totalité des tâches afférentes : dépôt des dossiers, retrait des titres, renseignements, prise de rendez-vous, délivrance des actes avec la même efficacité qu'au Centre Administratif Municipal (CAM)...

Ainsi, après 5 mois de fonctionnement, le DR de Planoise affiche un niveau de fonctionnement très inférieur à ceux basés au CAM et très en-deçà des niveaux attendus par les services de l'Etat et par les usagers.

II - Evolution envisagée

Il est nécessaire de créer un poste d'agent d'accueil à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Ce poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet, sera rattaché à la DRU.

Sous l'autorité du chef de secteur Formalités, l'agent aura pour principales missions :

- d'accueillir les usagers CNI/Passeports,
- d'assurer le traitement, l'enregistrement et la délivrance des CNI/Passeports, actes d'Etat Civil et autres documents administratifs.
- de renseigner les usagers qui se présentent à l'accueil de la MSAP, qui ont rendez-vous ou qui le contactent par téléphone.

Le poste sera basé au CAM et le temps de travail sera assuré majoritairement à la MSAP, lorsque le fonctionnement impose la présence de deux agents, et en complément à la Mairie pour le suivi des dossiers.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste d'agent d'accueil relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, au sein de la Direction Relations avec les Usagers,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Prefecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2018



Contrôle de légalité